

# L'école syndicaliste de la Haute-Garonne



**S.N.U.D.I.F.O** Le Syndicat des  
Instituteurs et des Professeurs des Ecoles,  
Confédéré et Indépendant

N° 77 du 22 avril 2010

N° CPPAP: 1213S06961

Bulletin trimestriel

Bulletin Départemental du SNUDI-FORCE OUVRIERE

Directeur de publication : J-C Tarroux ; Imprimerie : UD FO 93 bd. de Suisse 31200 Toulouse

**SNUDI-FO - 93 bd de Suisse 31200Toulouse ; permanences :** tous les jours  
Tel/fax : 05.61.47.89.55 Mail : [snudi.fo31@wanadoo.fr](mailto:snudi.fo31@wanadoo.fr)  
Site : [www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)

## Sommaire :

**P 1 : éditio**

**P 2- 3 - 4 - 5 - 6 : compte rendu d'audience**

**P 7 : lettre de J-C Maily, Secrétaire confédéral**

**P 8 : Grille de cotisations**

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt



## Retraites : rien à négocier !

Au lendemain des élections régionales, le 22 mars, le gouvernement annonce : priorité à la « réforme » des retraites.

Qu'est-ce qui donne à ce gouvernement qui ne représente pas plus de 11 % d'électeurs inscrits une telle audace ? Pense-t-il mettre à bas cette « mère des revendications » que constitue la défense des retraites en appelant au « consensus », en multipliant les « concertations » pour discuter « sans tabou » ?

Parler de « déficit » pour les fonctionnaires n'a aucun sens, ils n'ont pas de caisse de retraite. Pour les territoriaux et hospitaliers, leur caisse de retraite (CNRACL) est en excédent. Pour le privé, le « déficit » est estimé à 10 milliards à mettre en relation avec les 400 milliards donnés aux spéculateurs en 2009. Avec 1 % d'augmentation générale des salaires, l'arrêt des exonérations de cotisations patronales, ce sont des milliards dans les caisses.

A Force Ouvrière, nous affirmons donc « sans tabou », il n'y a rien à négocier !

C'est en ce sens que notre confédération s'est adressée une nouvelle fois à l'ensemble des organisations pour proposer la grève interprofessionnelle (lettre jointe). Comme le mentionne la résolution du Comité Confédéral National, FO ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière.

Christophe Lalande, Secrétaire départemental

**Maintien du droit à la retraite à 60 ans  
40 ans, c'est déjà trop !**

**Maintien du code des pensions civiles et  
militaires**

**Retour au calcul sur les dix meilleures  
années pour le secteur privé**

**Maintien des 75 % des 6 derniers mois  
pour le secteur public**

**Samedi 1er mai 2010 à 10H30**

**Place du Capitole à Toulouse**

**Rassemblement et débat public**

**Avec les travailleurs, partout dans le monde le**

**1er mai, nous exigeons :**

**« Nous ne payerons pas les frais de la crise »**

**Mercredi 19 mai à 9h30**

4 avenue du château d'eau

(en face du théâtre Garonne)

31300 TOULOUSE

**Réunion d'information syndicale**

**Spéciale maternelle**

Enseignants, ASEM

**Non à la mise en place de jardins d'éveil**

**Site du snudi : [www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)**

## Compte rendu de l'audience à l'Inspection Académique du 15/04/10

Une délégation FO composée de Christophe Lalande Secrétaire départemental SNUDI FO, Jean-Claude Tarroux Secrétaire départemental FNEC FP FO, Nathalie Saint Pierre directrice a été reçue durant 3heures par M. Pailhé-Béler, Secrétaire général de l'Inspection Académique et par Mme Arjo, chef de la division du personnel enseignant.

### ● Défense de dossiers personnels :

**FO** défend 12 dossiers de personnels concernant les points suivants : exeat, inéat ; paiement des traitements et indemnités ; inspection ; mouvement ; temps partiel.

**Réponse** : chaque dossier a été examiné et traité par l'IA.

### ● Carte scolaire :

**FO** introduit la défense des dossiers par ce préambule :

le bilan actuel est de 36 fermetures+17 blocages contre 40 ouvertures (dont 1 poste sans classe) soit un différentiel de 7 fermetures de classes. 613 élèves supplémentaires sont attendus. Il y a 29 dotations. Il manque 36 ouvertures. Auront-elles lieu en juin et septembre ?

Nous nous interrogeons : en 2009, 1882 postes ont été rendus au ministère par les IA et Rectorats. Combien notre département en a-t-il rendu ?

Le ministère garde des postes en réserve, traditionnellement plusieurs centaines. Nous demandons que l'inspecteur d'Académie réclame ces postes supplémentaires pour satisfaire aux demandes que nous présentons.

Nous savons déjà que vous estimez à 120 les enseignants en « surnombres ». Les surnombres, ce ne sont pas les enseignants, mais les élèves dans les classes. Nous demandons que ces « surnombres » soient l'occasion d'ouvrir les postes nécessaires, dont ceux pour lesquels nous vous présentons des demandes

### **Réponses :**

*La suite des décisions de carte scolaire aura lieu en juin et septembre.*

*Le département n'a pas rendu de postes en 2009.*

*Nous n'avons pas connaissance de postes en réserve au ministère.*

*Pour les surnombres votre chiffre est exact : avec la réforme de la formation, il faut intégrer sur le terrain les 95 lauréats du concours. Cependant ces surnombres ne sont pas des postes budgétaires et nous n'avons pas le droit d'ouvrir des postes par ces moyens. Nous utiliserons ces surnombres pour les remplacements et la formation.*

**FO** traite ensuite 11 dossiers :

L'Isle en Dodon élem (levée du blocage), Villaudric(levée du blocage), Roquette mat(ouverture), Le Lherm mat (ouverture), Berat mat(ouverture), Saint Lys primaire Tabarly(ouverture), Labastidette mat, Montastruc Vinsonneau élem, Fontenille, St génies Bellevue(ouverture), La Maourine(ouverture), école du Nord( problème de sécurité)

En fonction des dossiers, FO a avancé les éléments suivants :

- les effectifs annoncés sont avérés et au dessus des seuils de l'administration. Nous réclamons satisfaction immédiate des demandes. Nous argumentons sur les conséquences concrètes des décisions prises après le mouvement ou après la rentrée des classes :qui représentent un véritable problème et une perte de temps et d'énergie pour tous les acteurs du terrain. Les blocages (même annulé ensuite), les fermetures abusives, les ouvertures « conditionnelles », opérées après mars ont pour conséquences : des postes inexistants pour la rentrée, des postes non attribuables à titre définitif au mouvement (attribution à titre provisoire), des mutations forcées puis annulées, des réorganisations pédagogiques complètes en présence des élèves qui ont déjà effectué la rentrée avec un autre maître...
- Nous demandons à revenir à l'ancien principe selon lequel la quasi totalité de la carte scolaire était traitée en février-mars. Ainsi les droits des personnels pour le mouvement étaient

garantis, la stabilité des enseignants assurée, la rentrée des élèves et sa préparation solide et stable

- Chaque situation d'école doit être examinée avec soin et non pas traitée de façon indifférenciée selon des seuils et la règle à calcul.

- Les seuils d'ouvertures-fermetures actuels sont aberrants et inadmissibles au regard de l'accroissement des difficultés et des charges accrues du métier, du nombre croissant d'élèves en grande difficulté et des problèmes de comportement aggravés (détail est donné...). Même lorsque « vos seuils » ne sont pas atteints, les écoles éprouvent des difficultés à fonctionner.

- Dans une école qui a fusionné maternelle et élémentaire, les effectifs de l'un des deux dépassent vos seuils, nous demandons l'ouverture ; nous nous opposons à un calcul globalisant qui interdit l'ouverture.

**Réponses :** *l'IA ne répond pas sur les seuils de carte scolaire actuels. Il indique que si les effectifs sont attestés, la situation sera revue en juin, mais il ne reviendra pas sur l'avis du CDEN maintenant.*

**FO :** Ecole du Nord : la commission de sécurité fixe à 140 élèves maxi les normes d'accueil. Hors avec les effectifs des classes patrimoines, cette limite est régulièrement dépassée ; nous demandons une clarification des responsabilités et une « revoyure » complète avec les autorités municipales et l'IA.

**Réponse :** *c'est au directeur à prendre les décisions, il engage sa responsabilité, mais nous allons travailler sur ce dossier.*

#### ● Personnels sans affectation statutaire :

**FO :** Rappelle la loi de 1983 sur la fonction publique : chaque fonctionnaire doit être nommé sur un poste correspondant au grade.

Nous sommes intervenus sur ce dossier lors de la dernière audience du 23 novembre 2009. Nous notons que tous les dossiers de collègues défendus ont rapidement obtenu un poste. Nous interviendrons à la rentrée prochaine pour exiger que chaque collègue soit nommé sur un poste. Néanmoins, vous aviez donné votre accord pour étudier les droits auxquels pouvaient prétendre ces collègues notamment concernant les Indemnités de Sujétions Spéciales de Remplacement, les primes ZEP et les frais de déplacement pour les postes fractionnés (dont certains collègues nous ont informé qu'ils ne touchaient rien). Depuis nous n'avons pas de nouvelles malgré nos nombreuses relances. Sur ce dossier on considère que l'on est dans le cadre du droit (pas de la revendication). On ne peut accepter que ces collègues soient lésés 2 fois : une fois en n'obtenant pas de poste à la rentrée et une autre fois en ne touchant pas les indemnités auxquelles ils peuvent prétendre. Nous envisageons de saisir le préfet avec notre Union Départementale si aucune réponse rapide n'est donnée.

**Réponse :** *Les « surnombre », c'est de la « fausse monnaie ». On ne peut pas les nommer sur un poste car on n'a pas les budgets pour ouvrir les postes.*

*Concernant les ISSR pour ceux qui ont effectué des remplacements sans être nommés sur poste de TR, c'est NON. Comme ils ne sont pas TR, on ne peut pas les payer. On accepte de payer des frais de déplacement au tarif 2ème classe SNCF. Pour la prime ZEP, c'est OUI. Pour les frais de déplacement pour les postes fractionnés, c'est OUI, si certains n'ont pas été payés, c'est un retard, nous le signaler.*

**FO :** Nous notons pour les primes ZEP et les frais de déplacement pour les postes fractionnés. Nous demandons à ce que ce soit régularisé rapidement.

Pour les ISSR, c'est l'IA qui refuse de les nommer sur poste de TR. Vous utilisez ensuite cet argument pour ne pas payer ce qui est dû. Comme ils ont été mis à disposition des IEN sur une circonscription, avec le paiement 2ème classe SNCF, ils ne toucheront presque rien. Nous allons donc saisir le préfet sur cette question ainsi que sur l'exigence que chaque collègue puisse bénéficier d'une nomination sur un poste à la rentrée, c'est le statut.

#### ● Mouvement :

## **FO : Postes réservés (profil, fléchés, etc.) :**

Concernant la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement, nous considérons que clôturer l'ouverture du serveur pendant les vacances ne permet pas aux collègues de se renseigner sur leurs futurs postes. Nous demandons que pour l'année prochaine, la fermeture se fasse sur temps scolaire. Nous demandons aussi à nouveau l'ouverture d'une phase préalable d'inscription pour savoir qui souhaite réellement participer au mouvement et ne pas postuler à « l'aveugle ». Nous nous félicitons que la 2<sup>ème</sup> phase du mouvement soit écrite ce qui correspond à la demande que nous avons formulée l'année dernière.

Nous constatons toutefois la présence de nombreux postes à profil :

direction 139, (32 décharges 107 demi-décharges). Il y a déjà une liste d'aptitude, liste pour laquelle nous émettons les plus grandes réserves, mais nous ne voyons aucune raison de justifier ce profilage. Nous demandons le retrait de ce profilage.

Nous contestons aussi la question de priorité pour ces postes à profil. Il n'y a aucune raison valable de donner la priorité aux postes à profil dans l'ordre des vœux ; si un collègue postule sur un poste à profil à son troisième vœu et y est éligible, il convient de regarder au préalable s'il obtient son 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> vœu.

Nous contestons aussi la multiplication des Postes fléchés notamment en langues :

- anglais + 60 cette année soit un total de 192 postes ;
- espagnol + 8 cette année soit un total de 25 postes ;
- allemand + 1 cette année soit 2 postes ;

On arrive donc en tout à 219 postes ! Autant de postes qui dérogent aux règles égalitaires du mouvement. Autant de postes qui imposent des contraintes, dites « morales » non-règlementaires car rappelons-le, les échanges de service entre collègues ne peuvent se faire que sur la base du volontariat. Enfin, nous défendons le droit pour les collègues non-habilités à pouvoir bénéficier dans leur classe d'un intervenant extérieur en langue, enseignants pour lesquels nous demandons la titularisation sur poste statutaire.

Aussi, à l'issue du mouvement, nous demandons la transformation de tous ces postes fléchés « langue » en postes ordinaires.

## **Masterisation :**

Nous en demandons le retrait, mobilisons les collègues sur cette question et intervenons au ministère à ce sujet. Néanmoins, si cette « réforme » était mise en place à la rentrée, quel est le dispositif prévu dans le département pour accueillir les lauréats du concours ? Nous sommes fermement opposés à tout « poste réservé ».

## **Redécoupage des circonscriptions toulousaines :**

Nous contestons ce fonctionnement ubuesque de fermeture réouverture pour tous les collègues ZIL, TRS et de RASED. Pourquoi ne pas avoir laissé les postes en l'état, quitte à en transférer quelques uns et proposer une mesure de carte scolaire aux collègues concernés ?

Quoiqu'il en soit, au vu du manque de moyens de remplacement, nous nous opposons à toute fermeture de poste de ZIL.

De plus, cette situation crée des problèmes de priorité. Si nous comprenons bien, avec le système de fermeture globale tous les collègues sont mis en concurrence sur tous les postes y compris le leur.

Aucun n'est donc sûr de retrouver son poste à l'arrivée. Nous ne sommes pas d'accord. Nous exigeons la priorité absolue sur le poste d'origine. Pour ceux dont le poste est fermé, nous demandons une priorité absolue sur les écoles de voisinage puis sur tout Toulouse.

Qu'en est-il des bonifications RAR ? Un ZIL ou un enseignant de RASED rattaché en RAR continuera-t-il à toucher la prime et à bénéficier des bonifications RAR pour l'avancement d'échelon et pour le mouvement ?

Dans les circonscriptions IEN 20 (ASH 1) et IEN 21 (ASH 2), il y a création de 7 postes de ZIL (7 postes de ZIL ont été fermés ailleurs). Ces postes sont-ils des postes ASH ? Ce n'est pas clair en regardant les documents du mouvement.

## **Transformation d'école :**

Nous ne comprenons que trop l'intérêt des fusions d'écoles et nous nous y opposons, comme aux écoles des Amidonniers et Sept Deniers où la maternelle fusionne avec l'élémentaire. Ce sont déjà des grosses écoles, pourquoi les transformer en usine à gaz ?

De même, nous sommes très inquiets d'une fusion proposée à la maternelle Soupetard Ariane et à la maternelle Les Acacias. Il s'agirait de mettre tous les élèves de petite section aux acacias et les

moyens et grands à Ariane. Encore une fois, pourquoi un tel projet si ce n'est pour préparer une école pilote « jardin d'éveil » ?

**Réponses :** *Les règles du mouvement sont maintenant établies, nous ne changerons rien. Concernant les postes fléchés et à profil, il n'y a pas de règles gravées dans le marbre. Nous devons mettre un enseignant dans chaque classe, c'est tout.*

*Concernant, la masterisation, rien n'est tout à fait arrêté. Nous ne réserverons pas de postes. Nous affecterons les lauréats du concours dans les classes avec un tuteur. Pour le redécoupage, cette solution de fermeture réouverture a été demandée unanimement par les syndicats siégeant au CTP. Elle n'est pas facilitante pour nous car il faut traiter de nombreux cas de priorité (environ 200). Nous avons bien peur que vous ayez compris : un enseignant titulaire de son poste pourra le perdre.*

*Pour les bonifications RAR, nous ne nous étions pas posé le problème, nous allons y réfléchir. [La réponse que nous aurons plus tard est : la prime RAR est payée journalièrement pour chaque remplacement en RAR, la bonification RAR pour l'avancement est octroyée si l'on peut prétendre à 50 % d'activité en RAR sur l'année, la bonification d'ancienneté de 5 ans pour le mouvement est maintenue au moins un an à notre demande].*

*Pour les ZIL en circonscription ASH, ce sont des postes de ZIL classique [Cette réponse donnée était en fait une erreur. Les 7 postes de ZIL IEN 20 et 21 sont bien des postes ASH. Cette création de postes de ZIL ASH se fait au détriment du contingent de ZIL classique !]*

*Pour les fusions d'école, cela permet d'avoir un directeur déchargé totalement. Pour la fusion des deux maternelles, nous ne sommes pas au courant. Nous verrons avec l'inspecteur d'Académie.*

- **temps partiel :**

**FO** a demandé la modification des circulaires départementales sur le temps partiel (de droit et sur autorisation) conformément aux textes réglementaires et à la circulaire du 6 août 2008

- rétablissement des quotités hebdomadaires : 80% (payées 85,7%), 70%, 60% ;
- rétablissement du temps partiel hebdomadaire pour la quotité 80%, tel qu'il est inscrit dans la circulaire ;
- date limite d'envoi des demandes le 31 mars et non le 31 janvier comme mentionné dans les circulaires ;
- prise en compte des dossiers que nous présenterons au regard des problèmes que pose cette circulaire départementale et au regard des surnombres de rentrée.

**Réponse :** *nous allons étudier votre demande*

- **médecine de prévention :**

**FO :** nous regrettons votre absence de réponse aux 200 collègues du 1er degré qui ont effectué une demande de visite médicale professionnelle; cela marquerait-il une absence d'intérêt de notre administration à la médecine de prévention pour ses personnels ?

Nous avons donc engagé une procédure au Tribunal administratif. Celui-ci a déjà suivi FO dans 3 autres départements.

Nous regrettons fermement que l'Inspecteur d'académie pourtant si intransigeant pour nous rappeler des obligations professionnelles pas toujours avérées se dispense d'appliquer le droit dans un domaine aussi important que celui de la santé au travail.

Le ministère vient de recruter 85 postes de médecins du travail. Ce recrutement est à mettre au compte exclusif de la campagne de Force Ouvrière. Pour notre part nous attendons que l'IA et le recteur de Toulouse en profitent pour demander plusieurs postes pour le département et l'Académie afin de donner satisfactions aux requêtes des collègues et se mettre en conformité avec le droit.

**Réponse :** *nous notons la création de ces postes; nous avons transmis les demandes de visites des collègues, mais cela ne dépend plus de nous.*

- **contractuels :**

**FO** depuis notre dernière audience, 3 collègues en aide à la direction ont été réembauchés. Nous nous en félicitons et demandons que ce qui est possible pour trois le soit pour les autres. Nous vous demandons à être reçus en urgence sur ce dossier spécifique par un responsable du recrutement

des EVS AVS (M. Meyer ou autre) pour pouvoir faire valoir toutes les demandes de réembauche que nous collectons. Nous avons toujours en notre possession plus de 50 demandes. Nous demandons aussi l'ouverture de négociation pour la pérennité de ces postes.

**Réponse :** Avec le nouveau contrat, CNU, les réembauches seront facilitées. La clause concernant les plus de 50 ans a été clarifiée. D'accord pour un rendez-vous.

- **Inspection des intervenants :**

**FO :** Nous constatons que depuis un certain temps, les visites des intervenants en langue par des IEN se multiplient. Quel en est l'objectif ? Nous mettons cela en relation avec les postes fléchés qui se multiplient. Nous espérons que ces « visites » n'ont pas un objectif de sanction voire de licenciement.

**Réponse :** Non, ce n'est pas l'objectif. Mais comme il y a toujours une période d'inactivité des intervenants en début d'année avant la mise en route des séances, ces visites permettront de préparer au mieux d'éventuelles formations.

- **Accueil des enfants en maternelle dans les classes :**

**FO :** Dans certaines circonscriptions, des IEN réclament que les enfants soient accueillis dans les classes plutôt que dans la cour. Ils s'appuient sur une « lettre de cadrage » de l'Inspecteur d'Académie dans laquelle il n'y a rien sur ce sujet. Cette exigence n'est pas réglementaire et nous demandons que les collègues puissent s'organiser comme ils le souhaitent.

**Réponse :** Non, il n'y a pas de règle à ce sujet. Ce serait plutôt l'inverse avec les problèmes de sécurité liés à l'entrée des parents dans les locaux que nous souhaitons voir limitée au maximum.

- **livret scolaire :**

**FO :** ces livrets sont proposés. Nous rappelons la liberté pédagogique et le droit de chacun de les utiliser ou pas.

**Réponse :** le recteur souhaite harmoniser. L'année prochaine l'incitation sera très forte pour que tous les livrets soient harmonisés.

Fin de l'audience

**Vous trouverez en page suivante la lettre de J-C Mailly que nous vous invitons à faire connaître largement parmi vos collègues**

## Lettre de Jean-Claude Mailly *Secrétaire Général* adressée le 7 avril 2010 aux dirigeants des organisations syndicales

Le Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE s'est récemment réuni. Suite à cette réunion des instances de FORCE OUVRIERE, je m'adresse à toi, ainsi qu'aux autres secrétaires généraux et présidents de confédérations syndicales, au nom du bureau confédéral par cette lettre qui sera rendue publique.

Le Comité Confédéral a analysé la situation économique et sociale et dressé les principales revendications de FORCE OUVRIERE dans une résolution adoptée à l'unanimité.

Parmi celles-ci figurent, bien entendu, nos analyses et revendications sur le dossier « retraites » mis à l'actualité par le Président de la République et le gouvernement, qui plus est dans un calendrier serré.

Nous confirmons ainsi, notamment, que nous sommes fermement opposés à tout allongement de la durée du travail quelle qu'en soit la forme (allongement de la durée de cotisation et/ou report du droit au départ à 60 ans), tout comme nous sommes opposés à une remise en cause du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires.

Pour nous, la question des retraites est une question de financement qui doit être traitée en tant que telle par la recherche et l'obtention de recettes nouvelles, comme nous l'avons exposé lors des bilatérales.

Évidemment cela percute la nature de la politique économique, sociale et fiscale actuellement menée et qui est à l'origine de la crise de système actuelle. Or le gouvernement semble vouloir reprendre les mêmes arguments et les mêmes décisions qu'avant la crise.

Nous considérons qu'il est essentiel, tant pour les retraité(e)s que pour les salarié(e)s, les chômeurs et les futures générations que nous fassions respecter les droits et garanties des travailleurs.

Nous avons ainsi clairement affiché ce que nous voulions et ce que nous ne voulions pas.

Nous considérons, par ailleurs, que l'unité d'action sur des revendications et des modalités d'actions claires et déterminées est une des conditions importantes de la réussite.

Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues.

C'est pourquoi je te propose un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun.

Réussie, une telle initiative placerait le gouvernement dans une situation délicate : ne pas répondre aux attentes alors que le pays aurait été « bloqué » pendant 24 heures serait, pour lui, prendre un risque important.

Je considère qu'une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés.

Bien entendu, c'est une évidence, il appartient à chaque organisation syndicale de se positionner, tant sur les revendications que sur les modalités d'action. Tu connais les positions de FORCE OUVRIERE et notre conception de l'efficacité de l'action commune.

Je conclurai en disant qu'une victoire sur ce dossier serait porteuse pour le mouvement syndical et l'ensemble des travailleurs actuels et à venir.